

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
COMMUNE DE MONTBARTIER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit,

Le 02 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTBARTIER, dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mr RAYNAL Jean-Claude, Maire.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 Pour : 13

Conseillers présents : Mmes BALY. CUZACQ. FORNER. COUPEL.

Mrs RAYNAL. GRADIT. BALADIÉ. DUPUIS. SIMMER. GUICHE. COURDY.

Excusés : Mr BOLHY par Mr SIMMER. Mme VIGNÉ par Mr GRADIT.

Excusées : Mmes MARSAN. MAUREL.

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte CUZACQ.

Date de convocation : 25/09/2018

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'EXPLOITATION D'UN ENTREPOT LOGISTIQUE SUR LA ZAC GRAND SUD LOGISTIQUE

Monsieur le Maire indique qu'une enquête publique a été ouverte sur la commune de Montbartier et celle de Labastide Saint Pierre du 03 septembre 2018 au 03 octobre 2018 en vue de la construction d'un entrepôt logistique. Ce projet est porté par la SCI CLAOU qui sera exploité par la Société DENJEAN LOGISTIQUE OCCITANIE dont le siège social se situe 38-39 avenue de Larrieu prolongée 31047 Toulouse Cedex.

La surface totale projetée de l'immeuble est de 49 854 m².

En application du code de l'urbanisme et du code de l'environnement un avis annonçant l'ouverture de cette enquête est affiché en mairie depuis le 17 août 2018 jusqu'au 03 octobre 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

CONSTATE

- Que le projet d'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique de grande surface couverte, répond parfaitement à la vocation de la ZAC Grand Sud Logistique,
- Que sa réalisation permettra d'une part, la création de plusieurs centaines d'emplois et d'autre part, générera des retombées fiscales significatives au bénéfice notamment de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne dans le cadre de la FPU et confortera ainsi le rôle économique dévolu à cette ZAC.

APPROUVE sans réserve ce projet.

ÉMET un avis favorable à ce projet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

**Le Maire :
Jean-Claude RAYNAL,**

